

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 8 OCTOBRE 2024**

Délibération n°24-14 : REPRESENTATION A L'UNION DES AEROPORTS FRANCAIS.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
Vu l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
Vu les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-04 du 19 octobre 2020 portant élection de Monsieur Gaël PERDRIAU en tant que Président du Syndicat Mixte
Vu la délibération 21-08-du 7 juin 2021 portant Délégations au Président et au Bureau

Le comité syndical se réunit afin de procéder à la désignation du représentant titulaire et suppléant du SMASEL à l'union des aéroports français.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE

Messieurs Sylvain DARDOUILLER, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Guy FRANCON, Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Pierre LARDON, Yves PARTRAT,

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Sylvain DARDOUILLER

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Excusés :

Messieurs Christophe BAZILE, Jean-Yves BONNEFOY, Pierrick COURBON, Luc FRANCOIS, Gaël PERDRIAU, Philippe VALENTIN, Pierre VERICEL, Daniel VILLAREALE.

Le comité syndical a été convoqué le 1^{er} octobre 2024

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

En tant que gestionnaire d'aéroport, le SMASEL est membre de l'Union des Aéroports Français.
La qualité de membre permet de disposer d'un représentant titulaire et d'un suppléant à l'Assemblée Générale de l'UAF.

Monsieur le Président procède au recueil des candidatures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne :

- **Monsieur Luc FRANCOIS en représentant titulaire et Monsieur François DRIOL en représentant suppléant au sein de l'Union des Aéroports Français.**

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 13 représentant 63.8% des voix
Suffrages exprimés : 13 représentant 63.8% des voix
Vote POUR : 13 représentant 63.8% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 8 octobre 2024,

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire, empêché,

François DRIOL
Vice-Président

